



Direction départementale des territoires et de la mer

CDNPS du mardi 2 juillet 2019

Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites

Avis sur : centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Clécy

Dossier n° PC 014 162 19 R 0004

Présidence : M. Christian LORiot, chef du SCPPAT

Cette demande d'autorisation d'urbanisme est soumise pour avis de la CDNPS, en raison de l'importance de la taille du projet.

Considérant que l'étude d'impact présentée par la société NEOEN ne précise pas si d'autres sites d'implantation potentiels ont été envisagés ou examinés a minima dans l'aire d'étude éloignée définie ;

Considérant que le projet se trouve dans le site inscrit de « la vallée de l'Orne », secteur touristique et emblématique présentant un fort enjeu paysager ;

Considérant que le projet d'une superficie de 29564 m² sur un terrain d'assiette de 79212 m² modifie l'aspect de la partie du site inscrit sur laquelle il est implanté ;

Considérant que le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) en cours d'élaboration, précise que l'implantation des centrales photovoltaïques au sol ne pourra se faire que sur des terrains impropres à tout autre usage (friche industrielle polluée et dont la dépollution est trop onéreuse) et que le potentiel d'installation sur des terrains anthropisés, à l'échelle de la Normandie, est suffisant pour le développement de ce type d'énergie renouvelable.

La commission émet un **avis défavorable** sur la demande.

Pour le préfet et par délégation,
le directeur

Christian LORiot